

Reims, le 28 JUIL. 2015

### La prévention des risques psychosociaux

Depuis le printemps 2014, nos collectivités sont engagées dans la prévention des risques psycho-sociaux selon les prescriptions de l'accord-cadre signé avec les partenaires sociaux le 22 octobre 2013. Ces risques sont définis comme « les risques pour la santé mentale, physique ou sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ».

Après la phase de pré-diagnostic, notre collectivité s'engage dans l'évaluation des facteurs des risques psycho-sociaux. Cette évaluation sera intégrée dans le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et doit être mis à jour annuellement au même titre que pour la santé physique et la sécurité au travail.

Un consultant extérieur, le cabinet PUZZLE-CONCEPT nous accompagne dans cette démarche. À l'issue de cette phase d'évaluation, il recommandera des actions concrètes et réalistes. Ces préconisations permettront de tendre vers un plan d'actions opérationnel dans chaque direction. Pendant toute cette phase d'évaluation, tous les encadrants ont une responsabilité essentielle dans la réussite de cette démarche : communication auprès de leurs équipes ; organisation des entretiens dans le respect de la continuité du service ; facilitation du travail du consultant. Le consultant se rendra dans les directions pour mieux tenir compte de l'environnement de travail et rencontrer les directeurs, les encadrants et les agents. Entre les 15 et 17 juillet, il se rendra dans les six directions pilotes. À partir du 20 juillet, une soixantaine d'entretiens individuels d'exploration seront menés dans ces directions par le consultant à la suite d'un tirage au sort provenant d'une liste anonyme. Les autres directions seront sollicitées à partir de septembre. Au total quelque 120 entretiens individuels seront réalisés par les consultants. Suite aux entretiens individuels, des entretiens collectifs et des ateliers seront programmés.

Je compte sur votre implication et votre engagement.

**Le Directeur Général des Services**



**Marc Pons de Vincent**

---

La présente note de service devra être communiquée à l'ensemble du personnel.

Reims, le **28 JUIL. 2015**

## La prévention des risques psychosociaux

Depuis le printemps 2014, nos collectivités sont engagées dans la prévention des risques psycho-sociaux selon les prescriptions de l'accord-cadre signé avec les partenaires sociaux le 22 octobre 2013. Ces risques sont définis comme « les risques pour la santé mentale, physique ou sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ».

Après la phase de pré-diagnostic, notre collectivité s'engage dans l'évaluation des facteurs des risques psycho-sociaux. Cette évaluation sera intégrée dans le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et doit être mis à jour annuellement au même titre que pour la santé physique et la sécurité au travail.

Un consultant extérieur, le cabinet PUZZLE-CONCEPT nous accompagne dans cette démarche. À l'issue de cette phase d'évaluation, il recommandera des actions concrètes et réalistes. Ces préconisations permettront de tendre vers un plan d'actions opérationnel dans chaque direction. Pendant toute cette phase d'évaluation, tous les encadrants ont une responsabilité essentielle dans la réussite de cette démarche : communication auprès de leurs équipes ; organisation des entretiens dans le respect de la continuité du service ; facilitation du travail du consultant. Le consultant se rendra dans les directions pour mieux tenir compte de l'environnement de travail et rencontrer les directeurs, les encadrants et les agents. Entre les 15 et 17 juillet, il se rendra dans les six directions pilotes. À partir du 20 juillet, une soixantaine d'entretiens individuels d'exploration seront menés dans ces directions par le consultant à la suite d'un tirage au sort provenant d'une liste anonyme. Les autres directions seront sollicitées à partir de septembre. Au total quelque 120 entretiens individuels seront réalisés par les consultants. Suite aux entretiens individuels, des entretiens collectifs et des ateliers seront programmés.

Je compte sur votre implication et votre engagement.

**Le Directeur Général des Services**



**Marc Pons de Vincent**

---

La présente note de service devra être communiquée à l'ensemble du personnel.